

# **Règles communes de gestes barrières**

## **dans les Jardins Partagés d'A Fleur de Pierre\***

### **1. Au jardin : distanciation physique**

- **Chacun.e garde une distance d'au moins 2 mètres avec les autres**, pas de serrages de mains ni d'embrassades, ou de petits groupes de discussion, ou de travail en commun, ou toute autre cause de regroupements
- **Si les titulaires de parcelles viennent avec leurs enfants** : les enfants restent sur la parcelle de leurs parents et ne sont pas en contact avec les autres enfants
- **Une seule personne à la fois dans le cabanon et tout autre local fermé (serre, hangar etc.)**

### **2. Au jardin : mesures d'hygiène**

Se laver les mains avec du savon à l'arrivée au jardin, et lorsque l'on part, et autant qu'on le veut entre temps!

- **Ouverture/fermeture des équipements** : pour manipuler un cadenas, un boîtier, une serrure, une poignée de porte, un robinet, une vanne d'eau :
  - se laver les mains avant
  - désinfecter l'objet manipulé avec le produit à disposition
  - se relaver les mains après
- **Manipulation des outils communs**
  - ne pas transmettre un outil directement à un.e autre jardinier.e
  - nettoyer les manches des outils avec un produit adapté avant de les utiliser
  - nettoyer les manches des outils utilisés avant de les ranger
- **Matériel d'hygiène**
  - fourni au jardin : du savon et du détergent
  - apporté par chacun.e (matériel vivement conseillé) : son essuie-main, ses gants, son masque, son gel hydroalcoolique

**\* si changements ou précisions des mesures gouvernementales, ce dispositif devra en tenir compte sans délai.**